

2024 – 2029



PRÉSENTATION DU

# DÉLÉGATIONS

DU PARLEMENT EUROPÉEN

## VERSIONS LINGUISTIQUES

La présente publication est disponible en allemand, anglais (original), bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

## À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Auteur de la publication: Parlement européen

Service responsable:

Direction générale des politiques externes de l'Union,

Unité Communication et sensibilisation

[dgexpo-communication@europarl.europa.eu](mailto:dgexpo-communication@europarl.europa.eu)

Manuscrit achevé en mai 2024

© Union européenne, 2024 – Source: Parlement européen

La réutilisation du présent document est autorisée à condition qu'il soit fait mention de la source, conformément aux dispositions relatives aux droits d'auteur contenues dans [l'avis juridique](#) publié sur le site internet du Parlement européen.



## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent document est rédigé principalement à l'intention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire.

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

## Mot de bienvenue

### Comprendre les délégations du Parlement européen

- Rencontres interparlementaires
- Discussions à Bruxelles et à Strasbourg
- Nombre et structure des délégations permanentes
- Composition
- Réglementation
- Relations avec les commissions
- Démocratie et droits de l'homme
- Approche intégrée de l'égalité des genres
- Relations avec la société civile et les parties prenantes non parlementaires

### Types de délégations

- Assemblées parlementaires
- Commissions interparlementaires
- Autres délégations interparlementaires

### Conférence des présidents des délégations (CPD)

- Composition et présidence
- Programmation
- Fonctions de coordination

### Services d'appui aux délégations

#### Liste des délégations

- Asie et Pacifique
- Canada et États-Unis
- Europe et dimension septentrionale
- Amérique latine et Caraïbes
- Méditerranée et Moyen-Orient
- Afrique subsaharienne et Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

## Mot de bienvenue

Madame la députée, Monsieur le député,

Félicitations pour votre élection et bienvenue au Parlement européen! Nous nous réjouissons de vous soutenir dans votre travail au sein des délégations au cours de cette nouvelle législature.

À l'heure où l'Union européenne redéfinit sa place dans un monde de plus en plus perturbé et en proie à l'insécurité, les prochaines années pourraient être décisives pour l'avenir de ses relations extérieures. Elle devra évaluer et, peut-être, rajuster ses politiques et instruments en matière d'affaires étrangères, de sécurité, de défense, de commerce et de développement, afin d'agir comme un véritable acteur mondial dans le nouvel environnement géopolitique.

Il sera essentiel de renforcer et d'élargir les liens avec des partenaires dans le monde entier pour préserver et promouvoir l'ordre mondial fondé sur des règles et pour protéger les valeurs et les intérêts de l'Union. La diplomatie parlementaire joue un rôle central dans l'établissement de relations durables et la facilitation d'un dialogue stratégique avec les parlements et les parties prenantes de pays tiers.

Le Parlement exerce une influence notable en tant que moteur des politiques externes de l'Union lorsque l'ensemble de ses organes travaillent ensemble de manière cohérente et stratégique. Il est essentiel que les commissions, les délégations et les assemblées interparlementaires ainsi que tous les autres acteurs mobilisés pour soutenir la démocratie se coordonnent et coopèrent étroitement.

En tant que membre d'une délégation, vous contribuerez activement à faire du Parlement européen une force motrice de la politique étrangère de l'Union. Vous pourrez compter, ce faisant, sur le soutien sans réserve de nos «desk officers» (ou responsables géographiques) ainsi que, plus généralement, sur celui du personnel et des membres de l'encadrement de notre direction générale.



### **Pietro Ducci**

Directeur  
général des  
politiques  
externes de  
l'Union

### **Juan-Carlos Jiménez Marín**

Directeur des  
régions, DG  
des politiques  
externes de  
l'Union

Légende: Pietro Ducci (à g.) et Juan-Carlos Jiménez Marín (à d.)

## Comprendre les délégations du Parlement européen

Les délégations interparlementaires sont des organes permanents du Parlement composés de groupes de députés au Parlement européen officiellement chargés d'entretenir et d'approfondir les relations avec les parlements de pays tiers ainsi que de régions et d'organisations tierces. Les délégations sont des instruments de la diplomatie et du contrôle parlementaires.

Lors d'échanges réguliers avec les parlementaires de pays tiers, les membres des délégations ont l'occasion de s'exprimer sur des questions d'intérêt commun et sur l'état des relations avec une région ou un pays donné, de faire connaître les valeurs de l'Union à leurs partenaires tout en se familiarisant eux-mêmes avec les positions prises par d'autres parlements et gouvernements.

La diplomatie parlementaire fait partie intégrante du domaine plus général des relations de l'Union avec des pays tiers.

### Rencontres interparlementaires

Les délégations organisent des rencontres interparlementaires avec des représentants élus hors de l'Union.

Ces rencontres se tiennent généralement à intervalles réguliers, en fonction du type de délégation, dans des lieux choisis en alternance: les députés européens seront invités par un parlement situé en dehors de l'Union pour une rencontre puis, la fois suivante, c'est la délégation du Parlement européen qui recevra ses hôtes soit à Strasbourg, soit à Bruxelles.

Lorsque les rencontres interparlementaires ont lieu en dehors de l'Union, le programme comprendra généralement, en plus des réunions avec le parlement d'accueil, des réunions avec des interlocuteurs du gouvernement et de la société civile. Souvent, les députés européens ont également l'occasion de voir des projets financés par l'Union européenne.

La diplomatie numérique est un aspect de plus en plus important des activités des délégations. Outre la participation à des réunions en présentiel, les délégations restent en contact régulier avec leurs interlocuteurs en prenant part à des réunions et manifestations en ligne, et peuvent réagir rapidement aux questions urgentes et aux événements qui surviennent dans l'Union ou dans les pays ou régions partenaires.

### Discussions à Bruxelles et à Strasbourg

Les délégations tiennent également des réunions à Bruxelles et à Strasbourg. Il peut s'agir de réunions des seuls membres d'une délégation donnée ou d'une réunion organisée avec d'autres délégations ou commissions. Elles visent à préparer les rencontres interparlementaires et à débattre de la situation dans les pays de leurs partenaires.

Les délégations convient régulièrement des invités extérieurs pour des présentations ou des échanges de vues, notamment des interlocuteurs de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure, des ambassades concernées, du milieu universitaire et d'organisations de la société civile.

## **Nombre et structure des délégations permanentes**

Le nombre, la structure et la composition des délégations interparlementaires peuvent varier d'une législature à l'autre. À la fin de la législature précédente (2019–2024), il y avait 48 délégations permanentes.

Il existe plusieurs types de délégations: délégations interparlementaires, délégations aux commissions parlementaires mixtes, délégations aux commissions de coopération parlementaire et délégations aux assemblées parlementaires multilatérales.

En plus des rencontres interparlementaires ordinaires, le Parlement peut également décider à tout moment d'envoyer dans des pays tiers des délégations ad hoc, c'est-à-dire des groupes de députés européens désignés officiellement, en réaction à une évolution particulière de la situation politique ou pour participer à des conférences ou à d'autres manifestations.

## **Composition**

Toutes les délégations ont la même structure: elles comptent un président et deux vice-présidents, qui sont élus par les membres de chaque délégation.

Tous les membres de la délégation sont nommés par les groupes politiques du Parlement, l'effectif total de chaque délégation reflétant l'équilibre politique global du Parlement.

Chaque député européen est membre d'une délégation permanente; certains sont membres de plusieurs d'entre elles.

Les délégations les plus nombreuses sont généralement celles qui participent aux assemblées parlementaires, au sein desquelles se réunissent plusieurs parlements.

## **Réglementation**

Les délégations doivent suivre des règles précises, détaillées dans divers documents et décisions.

Deux articles du règlement intérieur du Parlement portent spécifiquement sur les délégations et plusieurs articles concernant les commissions s'appliquent aussi aux délégations.

Les règles les plus complètes concernant les délégations figurent dans un document officiel intitulé «Dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union européenne».

Ce texte définit l'objectif général des délégations du Parlement: «maintenir et [...] accentuer les contacts avec les parlements des États partenaires traditionnels de l'Union européenne et [...] promouvoir [...] les valeurs sur lesquelles se fonde l'Union européenne».

Les dispositions indiquent également que les délégations doivent respecter les positions et les normes du Parlement européen.

D'autres articles expliquent quels députés peuvent participer à un voyage d'une délégation en dehors de l'Union. Afin de contenir les dépenses, le nombre de participants est contrôlé strictement et une autorisation préalable est nécessaire pour chaque voyage.

## **Relations avec les commissions**

Le Parlement compte trois commissions et deux sous-commissions chargées des activités en dehors de l'Union (l'action extérieure). Ces commissions entretiennent une relation privilégiée avec les délégations.

Les commissions et les délégations se tiennent mutuellement informées de leurs réunions et discussions et leurs membres s'invitent mutuellement à participer à leurs travaux et missions, y compris hors de l'Union.

Parmi les commissions, la commission des affaires étrangères (AFET) est celle qui a le rôle le plus important pour les délégations. La commission AFET coordonne les délégations et est chargée de leur contrôle politique – ce qui s'applique non seulement aux délégations permanentes, mais aussi à tous les députés qui se rendent dans un pays tiers en voyage officiel pour le Parlement européen.

La commission du commerce international (INTA) est en contact avec toutes les délégations lorsque leur programme touche des questions d'économie et de commerce internationaux.

La commission du développement (DEVE) coordonne les délégations qui s'occupent de questions de développement.

Avant toute rencontre entre une délégation et des représentants élus hors de l'Union, les commissions peuvent proposer des sujets politiques que la délégation pourrait ou devrait aborder. Après la réunion, le président de la délégation fait rapport à la commission compétente.

## **Démocratie et droits de l'homme**

De nombreuses délégations font participer à leurs travaux le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections. Cet organe, dirigé par les présidents des commissions AFET et DEVE, supervise l'action du Parlement pour renforcer la démocratie et les droits de l'homme à l'extérieur de l'Union.

L'une de ses principales activités est l'organisation de missions d'observation électorale. Entre dix et douze fois par an, des députés européens se rendent dans

un pays tiers pour observer son processus électoral. Leur expérience en tant que représentants élus confère une plus grande crédibilité politique à leurs évaluations.

D'autres projets menés par ce groupe ont pour but d'aider les parlements de pays tiers à gagner en importance et à réaliser leur plein potentiel.

## **Approche intégrée de l'égalité des genres**

Chaque délégation désigne, parmi ses membres, une personne chargée de l'intégration de la dimension de genre dans les travaux de la délégation.

## **Relations avec la société civile et les parties prenantes non parlementaires**

Les délégations entretiennent des contacts avec des acteurs de la société civile et des parties prenantes non parlementaires dans le pays ou la région relevant de leur compétence. Les échanges peuvent se tenir dans les lieux de travail du Parlement ou dans un pays tiers lorsque la délégation y est en visite. Dans certains cas, des créneaux de réunion spécifiques sont réservés au dialogue avec les jeunes et les femmes.

## **Types de délégations**

L'ensemble des délégations du Parlement nouent des relations avec les parlementaires de pays tiers ainsi que de régions et d'organisations tierces. Mais les modalités ainsi que les lieux de leurs réunions dépendent du type de délégation.

### **Assemblées parlementaires**

Certaines délégations siègent dans des assemblées parlementaires, c'est-à-dire qu'elles participent à des réunions officielles régulières qui rassemblent des représentants de plusieurs parlements élus. La délégation du Parlement européen n'est qu'une des nombreuses délégations siégeant dans ces assemblées.

Dans la plupart des cas, la délégation du Parlement européen est la plus nombreuse de l'assemblée et les députés européens comptent pour environ la moitié des participants. Dans d'autres assemblées parlementaires, par contre, les représentants du Parlement européen sont en minorité.

Citons, à titre d'exemples, la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (DNAT) et la délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (DLAT).

### **Commissions interparlementaires**

Les délégations du Parlement auprès de commissions interparlementaires rencontrent leurs homologues lors de réunions officielles régulières. La plupart de ces commissions interparlementaires sont de nature bilatérale: elles associent le Parlement européen et une autre délégation, généralement originaire d'un seul pays.

Les commissions interparlementaires peuvent porter le titre de commissions parlementaires d'association, de commissions parlementaires de coopération, de commissions parlementaires mixtes ou de commissions parlementaires de stabilisation et d'association, en fonction d'un certain nombre de facteurs.

Toutes ces commissions ont été créées par des accords bilatéraux entre l'Union et les pays ou régions partenaires. Les réunions suivent un règlement strict.

Lors de la législature 2019-2024, le Parlement comptait 15 délégations qui siégeaient dans 23 commissions interparlementaires. Citons, à titre d'exemples, la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique (D-MX) et la délégation à la commission parlementaire d'association UE-Ukraine (D-UA).

### **Autres délégations interparlementaires**

Le groupe qui compte le plus de délégations est celui des délégations axées sur les relations avec un autre pays ou, parfois, avec un groupe de pays.

Les membres de ces délégations se réunissent avec leurs homologues lors de rencontres interparlementaires. La fréquence de ces rencontres peut varier selon le calendrier et la disponibilité des deux partenaires. Ces rencontres n'ont pas de règles propres, bien qu'elles suivent les dispositions générales définies par le Parlement européen pour les délégations.

La plupart des délégations du Parlement font partie de cette catégorie de délégations interparlementaires. Deux exemples en sont la délégation pour les relations avec le Japon (D-JP) et la délégation pour les relations avec le Canada (D-CA).

### **Conférence des présidents des délégations (CPD)**

La Conférence des présidents des délégations (CPD) est l'organe politique du Parlement qui coordonne les travaux des délégations permanentes du Parlement.

La CPD veille à ce que les délégations travaillent de façon efficace et se concertent avec les autres structures du Parlement. Ses réunions régulières permettent de débattre de questions et problèmes communs aux délégations.

### **Composition et présidence**

La Conférence des présidents des délégations est composée des présidents des 48 délégations permanentes du Parlement et des trois commissions compétentes dans le domaine des relations internationales, à savoir les commissions des affaires étrangères (AFET), du développement (DEVE) et du commerce international (INTA).

L'un des 48 présidents de délégation est élu pour présider la conférence. La personne ainsi élue occupe cette fonction pendant toute la durée de la législature.

## Programmation

Les réunions de la Conférence des présidents des délégations se tiennent généralement le mercredi de la semaine de session à Strasbourg.

Deux fois par an, la CPD adopte le calendrier semestriel des réunions des délégations, lequel est ensuite soumis pour approbation à la Conférence des présidents du Parlement. Les commissions AFET, INTA et DEVE sont consultées lors de ce processus.

Lorsqu'elle élabore le calendrier, la CPD collabore avec un organe politique parallèle qui supervise les travaux des commissions: la Conférence des présidents des commissions. Ensemble, ces deux Conférences vérifient que les programmes des délégations et des commissions se complètent et se conforment au calendrier général du Parlement.

Les activités de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme prévues hors de l'Union sont également prises en compte.

Le calendrier semestriel définitif des réunions des délégations est approuvé par la Conférence des présidents du Parlement, composée du Président du Parlement européen et des présidents des groupes politiques.

## Fonctions de coordination

Outre le calendrier, la Conférence des présidents des délégations se coordonne avec d'autres organes politiques du Parlement sur divers sujets.

Elle fait des recommandations à la Conférence des présidents sur les travaux des délégations.

Le Bureau du Parlement, constitué du Président et des vice-présidents du Parlement européen, confie parfois certaines tâches à la CPD.

La CPD préconise de bonnes pratiques dans les travaux de ces différents organes et l'adoption de lignes directrices et d'approches communes pour les activités des délégations.

En travaillant avec les commissions, la CPD s'assure également que les commissions et les délégations du Parlement restent cohérentes, ce qui permet de renforcer la contribution du Parlement à la politique étrangère de l'Union européenne.

## Services d'appui aux délégations

Chaque délégation est assistée par un secrétariat, qui se compose habituellement d'au moins un responsable géographique, chargé du pays ou de la région en question, et un assistant, qui s'occupe de toutes les questions administratives et logistiques afin de faciliter les activités de la délégation.

Le président et les vice-présidents de la délégation donnent des indications au secrétariat sur les priorités de travail de la délégation, après en avoir discuté avec les membres de la délégation.

Le secrétariat suit les indications du président et des membres de la délégation en ce qui concerne le calendrier des réunions ordinaires, les dates et le lieu des rencontres interparlementaires, et les sujets à inscrire aux projets d'ordre du jour.

Des informations générales sont fournies aux membres de la délégation avant chaque réunion ordinaire et, surtout, en préparation de chaque rencontre interparlementaire avec le parlement d'un pays tiers. Les réunions ordinaires de la délégation à Bruxelles ou à Strasbourg sont l'occasion de tenir les députés européens informés de l'état des relations avec une région ou un pays donné avant une visite officielle ou une rencontre interparlementaire. Le responsable géographique concerné joue un rôle important en fournissant une expertise et des documents d'information sur le pays ou la région dont il s'occupe. Il peut également apporter des conseils sur les règles internes et les questions de procédure.

Le secrétariat doit gérer les activités de la délégation conformément aux règles applicables (notamment le règlement intérieur et les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations). Ces règles ont une incidence, par exemple, sur les créneaux possibles de réunion, le calendrier des rencontres interparlementaires et la disponibilité des services de traduction et d'interprétation.

En plus de l'assistance fournie à la délégation en tant qu'organe permanent du Parlement, les députés européens ont la possibilité de demander individuellement des informations spécifiques sur des domaines d'action utiles ainsi que des analyses à la direction du service de recherche pour les députés, qui fait partie de la direction générale des services de recherche parlementaire (EPRS). Ils peuvent aussi demander des notes d'information particulières sur tout domaine d'action de l'Union, y compris des analyses et des recherches portant sur le pays ou la région dont s'occupe leur délégation.

Enfin, le Parlement a mis en place cinq bureaux de liaison en dehors de l'Union (à Londres, à Washington et auprès des Nations unies à New York, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à Jakarta et de l'Union africaine à Addis-Abeba). Ces représentations exercent des fonctions de liaison avec les parlements et assemblées parlementaires concernés et entretiennent un dialogue avec les législateurs, les fonctionnaires et les organisations de la société civile. Elles peuvent constituer une source d'information de plus et fournir une assistance supplémentaire aux députés européens dans le cadre de leurs activités. Au cours de la législature 2024-2029, d'autres bureaux de liaison ou antennes extérieures ouvriront en Amérique latine, dans les Balkans occidentaux et en Ukraine.

## Liste des délégations

### Asie et Pacifique

<a href="#"><u>D-AF</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Afghanistan
<a href="#"><u>DANZ</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande
<a href="#"><u>DASE</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)
<a href="#"><u>DCAS</u></a>	Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizstan, UE-Ouzbékistan et UE-Tadjikistan, et pour les relations avec le Turkménistan et la Mongolie
<a href="#"><u>D-CN</u></a>	Délégation pour les relations avec la République populaire de Chine
<a href="#"><u>D-IN</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Inde
<a href="#"><u>D-JP</u></a>	Délégation pour les relations avec le Japon
<a href="#"><u>DKOR</u></a>	Délégation pour les relations avec la Péninsule coréenne
<a href="#"><u>DSAS</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud

### Canada et États-Unis

<a href="#"><u>D-CA</u></a>	Délégation pour les relations avec le Canada
<a href="#"><u>DNAT</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
<a href="#"><u>D-US</u></a>	Délégation pour les relations avec les États-Unis

## Europe et dimension septentrionale

<a href="#"><u>D-AL</u></a>	Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Albanie
<a href="#"><u>D-BY</u></a>	Délégation pour les relations avec la Biélorussie
<a href="#"><u>DEEA</u></a>	Délégation pour la coopération septentrionale et pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE)
<a href="#"><u>DEPA</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest
<a href="#"><u>D-MD</u></a>	Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Moldavie
<a href="#"><u>D-ME</u></a>	Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro
<a href="#"><u>D-MK</u></a>	Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Macédoine du Nord
<a href="#"><u>D-RS</u></a>	Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie
<a href="#"><u>D-RU</u></a>	Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie
<a href="#"><u>DSCA</u></a>	Délégation au comité parlementaire de partenariat UE-Arménie, à la commission de coopération parlementaire UE-Azerbaïdjan et à la commission parlementaire d'association UE-Géorgie
<a href="#"><u>DSEE</u></a>	Délégation pour les relations avec la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo
<a href="#"><u>D-TR</u></a>	Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie
<a href="#"><u>D-UA</u></a>	Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Ukraine
<a href="#"><u>D-UK</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire de partenariat UE-Royaume-Uni

## Amérique latine et Caraïbes

<a href="#"><u>DAND</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine
<a href="#"><u>D-BR</u></a>	Délégation pour les relations avec la République fédérative du Brésil
<a href="#"><u>DCAM</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale
<a href="#"><u>DCAR</u></a>	Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE
<a href="#"><u>D-CL</u></a>	Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili
<a href="#"><u>DLAT</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine
<a href="#"><u>DMER</u></a>	Délégation pour les relations avec le Mercosur
<a href="#"><u>D-MX</u></a>	Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique

## Méditerranée et Moyen-Orient

<a href="#"><u>DARP</u></a>	Délégation pour les relations avec la péninsule arabique
<a href="#"><u>D-IL</u></a>	Délégation pour les relations avec Israël
<a href="#"><u>D-IQ</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Iraq
<a href="#"><u>D-IR</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Iran
<a href="#"><u>DMAG</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie
<a href="#"><u>DMAS</u></a>	Délégation pour les relations avec les pays du Machrek
<a href="#"><u>DMED</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
<a href="#"><u>DPAL</u></a>	Délégation pour les relations avec la Palestine

## Afrique subsaharienne et Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

<a href="#"><u>DACP</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE
<a href="#"><u>DAFR</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire Afrique-UE
<a href="#"><u>DCAB</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire Caraïbes-UE
<a href="#"><u>DPAC</u></a>	Délégation à l'Assemblée parlementaire Pacifique-UE
<a href="#"><u>DPAP</u></a>	Délégation pour les relations avec le Parlement panafricain
<a href="#"><u>D-ZA</u></a>	Délégation pour les relations avec l'Afrique du Sud